

RÉUNION DU DIX-SEPT JUIN 2011

Le Dix-sept Juin deux mil onze, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 31 Mai 2011.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Joseph MONIN, Maryse TRAVERS, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christophe JAS, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Absents excusés : Dominique TIRMAN, Brigitte MATHIAS, Christian CLOR, Corinne PUTELAT, Christian MOINE.

Pouvoir de D. Tirman à P. Mailley - Pouvoir de B. Mathias à J.P. Bret - Pouvoir de C. Clor à C. Jas – Pouvoir de C. Putelat à J. Monin.

Mme Maryse TRAVERS est désignée secrétaire de séance.

En préalable à l'élection des délégués pour les élections sénatoriales, Mr le Maire informe le Conseil de la démission de Mme Marie-Christine VALLOD de ses fonctions de conseillère municipale. Cette démission est effective à la date de réception de sa lettre de démission en Mairie, à savoir le 3 Juin 2011. Le Conseil Municipal est depuis cette date composé de 14 membres.

ELECTION DES DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 17 juin 2011 à 18 heures.

- Vu le décret n° 2011-530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu la circulaire préfectorale NOR/IOC/A/11/3812/C

a) COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de Mmes Christiane PEROT et Michèle CHALANDRE, de Ms Pascal MAILLEY et Christophe JAS. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) ELECTION DES TROIS DELEGUES TITULAIRES

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Trois délégués titulaires doivent être élus par le Conseil Municipal du Pin.

Les candidatures enregistrées : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Joseph MONIN, Pascal MAILLEY, Denis CARRON.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

1° TOUR - Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :	BRET Jean-Paul :	12 voix
	PEROT Christiane :	12 voix
	MAILLEY Pascal :	5 voix
	CARRON Denis :	5 voix
	MONIN Joseph :	4 voix

Mr **Jean-Paul BRET** et Mme **Christiane PEROT**, ont obtenu la majorité absolue, et sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

2° TOUR - Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

Ont obtenu : MAILLEY Pascal : 6 voix

MONIN Joseph : 4 voix

CARRON Denis : 3 voix

Mr **Pascal MAILLEY**, a obtenu la majorité, et est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

c) ELECTION DES TROIS DELEGUES SUPPLEANTS

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Trois délégués suppléants doivent être élus par le Conseil Municipal du Pin.

Les candidatures enregistrées : Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Denis CARRON.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

1° TOUR - Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu : MONIN Joseph : 11 voix

CARRON Denis : 10 voix

TIRMAN Dominique : 5 voix

Ms **Joseph MONIN** et **Denis CARRON**, ont obtenu la majorité absolue, et sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

2° TOUR - Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 12

Ont obtenu : TIRMAN Dominique : 12 voix

Mr **Dominique TIRMAN**, a obtenu la majorité, et est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 18 h50
